Droit des biens

ECB1006-NDRN_

Domaine : **Sciences juridiques** Grade académique : **Bachelier en droit - Namur**
Niveau de certification : **6** Cycle : **Premier Cycle** Année académique : **2026-2027** (Q1)

CRÉDITS ECTS	VOLUME HORAIRE
4	**48 h**
PRÉREQUIS *Aucun*	CO-REQUIS *Aucun*

IMPLANTATION	DIRECTEUR DE DÉPARTEMENT DU DOMAINE	RESPONSABLE DE L'UE	ENSEIGNANTS INTERVENANTS
Département économique de Namur	Sylvie Delwiche	Etienne GENGLER	Stéphanie DUMONT Etienne GENGLER

PROGRAMME D'ÉTUDES

Programme	Bloc	Caractère
IE-Droit	1	Obligatoire

Partie 1 Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme et acquis d'apprentissage spécifiques (AAS) sanctionnés par l'évaluation

CONTEXTUALISATION

L'unité d'enseignement fait partie du programme, B1.

Elle contribue au profil d'enseignement de Bachelier en Droit en développant plus particulièrement les acquis d'apprentissage terminaux suivants :

S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution

• Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité

• Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente

Communiquer : écouter, informer, conseiller tant en interne qu'en externe

• Présenter des solutions argumentées les mieux appropriées en droit et/ou en gestion.

Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au bachelier en droit

• Appliquer les principes juridiques de base et les règles déontologiques spécifiques au métier juridique

• Effectuer des recherches juridiques sur différents formes de supports

• Utiliser la terminologie juridique en français et dans au moins une autre langue.

Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique

• Situer son action dans le contexte des faits, des institutions socio-économiques et politiques et des publics concernés

• Cibler les différentes questions juridiques soulevées, les analyser et les confronter avec les sources idoines du droit

• Chercher et développer des solutions argumentées les mieux appropriées en droit et/ou en gestion

• Développer un esprit de synthèse

S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et tâches liées à sa mission.

• Assurer de façon autonome la tenue, le suivi et l'aboutissement des dossiers relatifs à des problèmes juridiques et/ou de gestion

Compétences génériques liées aux enjeux des transitions

• Identifier une ou plusieurs situations problématiques relatives aux enjeux de la transition (sensibilisation)

ACQUIS D'APPRENTISSAGE SPÉCIFIQUES (AAS)

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable :

• de définir et de donner un exemple correct des différentes notions vues au cours.

• d'exposer, de façon rigoureuse, les différentes règles et les principes relatifs à la matière des biens ainsi qu'à la matière de la responsabilité civile extracontractuelle.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Document annexe à la fiche UE accessible via un lien explicitant en quoi le programme d'études s'inscrit dans une politique de développement durable. Une ou plusieurs UE spécifique(s) pourraient être ciblée(s) dans cette annexe.

Partie 2 Description de l'unité d'enseignement

OBJECTIFS

L'UE Droit des biens (DR135) vise à donner à l'étudiant de 1B une maîtrise rigoureuse des notions fondamentales du droit des biens, telles que la distinction entre choses et biens, la distinction meubles/immeubles, la propriété, la copropriété, les droits réels d'usage et les sûretés réelles, ainsi que des bases de la responsabilité civile extracontractuelle.

Elle poursuit un double objectif : permettre à l'étudiant de définir avec exactitude les concepts vus au cours et d'en illustrer chacun par un exemple correct, et le rendre capable d'exposer de façon structurée et rigoureuse les règles et principes applicables à ces matières. Ce faisant, l'UE contribue à l'acquisition des savoirs et savoir-faire juridiques de base propres au bachelier en droit, notamment l'application des principes juridiques, la recherche documentaire juridique et l'usage de la terminologie adéquate. Elle développe également la capacité de l'étudiant à situer une question juridique dans son contexte factuel et institutionnel, à la confronter aux sources pertinentes du droit et à construire une réponse argumentée, dans une perspective de démarche systémique et de sensibilisation aux enjeux de la transition sociale et environnementale liés à l'usage et à la gestion des biens.

CONTENU

• Choses et biens

• Distinction meubles/immeubles

• La propriété

• La copropriété

• Les droits réels d'usage

• Les sûretés réelles

• La responsabilité extra-contractuelle

SOURCES ET RÉFÉRENCES

Sans objet

SUPPORTS DE COURS

Activité d'apprentissage	Support
ADRN1006 — Droit des biens	Notes de cours à compléter éventuellement. Nouveau code civil, livre 3 - Les biens

Partie 3 Méthodologie mise en œuvre et éventuel découpage de l'UE

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE (AA) AU REGARD DE LEUR STATUT

Activité d'apprentissage	Heures	Langue d'enseignement	Langue d'évaluation
ADRN1006 — Droit des biens	48 h	Français	Français

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Activité d'apprentissage	Méthodes d'enseignement et d'apprentissage
ADRN1006 — Droit des biens	Cours magistral.

DÉTERMINATION DE LA COHÉRENCE PÉDAGOGIQUE EN CAS DE REGROUPEMENT D'AA FAISANT L'OBJET D'UNE ÉVALUATION DISTINCTE

Sans objet : cette unité d'enseignement ne compte qu'une seule activité d'apprentissage.

Partie 4 Évaluation de l'unité d'enseignement

STRUCTURE DU DISPOSITIF GÉNÉRAL D'ÉVALUATION (EN LIEN AVEC LE PROGRAMME D'ÉTUDES)

Évaluation intégrée : non.

MÉTHODOLOGIE DE CONSTRUCTION DE LA NOTE FINALE DE L'UE

L'UE ne comportant qu'une seule activité d'apprentissage (Droit des biens), la note finale de l'UE correspond directement à la note obtenue à cette activité, évaluée par un examen écrit pondéré à 100% tant en septembre-janvier qu'en seconde session.

Le temps d'examen prévu inclut le temps supplémentaire éventuellement accordé aux étudiants à besoins spécifiques, et l'évaluation se déroule en français. En cas d'échec en première session, l'étudiant repasse un examen écrit selon les mêmes modalités et la même pondération de 100% en seconde session. Cette note d'UE, obtenue in fine sur la base de cet examen unique, entre dans la délibération du jury avec une pondération-jury de 80 points pour 4 crédits ECTS.

LA PONDÉRATION DE L'ÉVALUATION DE L'UE À DES FINS DE DÉLIBÉRATION LORS DU CALCUL DE LA MOYENNE

Au sein du programme d'études, lors du calcul de la moyenne, la pondération de l'évaluation de l'unité d'enseignement est effectuée sur base des crédits affectés à cette unité d'enseignement et évalués

MODALITÉS D'ÉVALUATION PAR ACTIVITÉ D'APPRENTISSAGE

Activité d'apprentissage	Modalités d'évaluation
ADRN1006 — Droit des biens	Septembre - Janvier : Examen écrit, pondération 100% Deuxième session : Examen écrit, pondération 100% *Examen écrit. La durée prévue pour l'examen englobe le temps supplémentaire éventuellement alloué aux étudiants à besoins spécifiques.*

MODALITÉS CONCRÈTES D'ÉVALUATION

Une mention sur la fiche informera les étudiants du fait que les précisions sur les épreuves seront disponibles sur Moodle au plus tard 6 semaines avant l'évaluation.